

n° 458

Le Conseil Municipal décide les transferts de crédits suivants:

transferts de crédits annulation de crédit: 3090.91 F. ^{Art. P. Jajpur} au compte 2309 programme 22

n° 459 - 12/12/72 ouverture de crédit: 3090.91 F. au compte 2301 programme 6/72
horsin & coll 200000.